

# À quoi dois-je être attentif avant de déménager ?

22/04/2020



Lors d'un déménagement, notre attention est sollicitée de tous les côtés, et l'on oublie facilement de s'occuper de son contrat d'énergie. Voici un petit rappel des éléments auxquels il faut être attentif avant le déménagement? :

1. Pensez à **télécharger et à imprimer** en quatre exemplaires le « **document de reprise des énergies** » (que vous trouverez ici, et pour les détenteurs de panneaux photovoltaïques, ici). Le jour de votre déménagement, vous devrez y indiquer :
  - Dans deux exemplaires, vos index de sortie dans votre ancien logement. Ces exemplaires devront être remplis et signés par vous, et par le nouvel occupant (ou le propriétaire).
  - Dans les deux autres exemplaires, vos index d'entrée dans votre nouveau logement. Ces exemplaires devront être remplis et signés par vous et par l'ancien occupant (ou le propriétaire).

Une fois complétés, vous conserverez un exemplaire de chaque. Les exemplaires restants seront remis au propriétaire ou au nouvel/ancien occupant.

2. **Regardez** également dans  **votre contrat d'énergie**. Votre fournisseur doit y indiquer la procédure à suivre en cas de déménagement.

Vos factures mentionnent également le numéro de téléphone, l'adresse postale et l'adresse e-mail de votre fournisseur via lesquels vous pouvez le contacter pour obtenir des informations sur la procédure à suivre en cas de déménagement.

3. Pensez à toujours conserver une **trace écrite de vos démarches auprès de votre fournisseur pour l'avertir de votre déménagement**. Ces écrits pourront vous être très utiles en cas de problème avec votre fournisseur.

Conseil ! Si vous avertissez votre fournisseur par téléphone de votre déménagement, confirmez ensuite votre conversation téléphonique dans un e-mail ou dans une lettre envoyée par recommandé avec accusé de réception. Conservez une copie de cet e-mail/lettre recommandée.

Pour vous aider dans votre déménagement, vous trouverez ici une check-list des démarches à effectuer concernant votre contrat d'énergie.

Pour plus d'informations sur le document de reprise des énergies, voyez notre fiche « Qu'est-ce que le document de reprise des énergies ? ».

Pour plus d'informations sur les questions d'énergie pendant un déménagement, voyez notre onglet « ?Déménagement?».

Publié le 22 avril 2020.